

Accueil > Entreprises & Marchés > Finance & Marchés > Printer-friendly

Les PME et la reprise : "Small is not beautiful" publié le

21/04/2010 - mis à jour le 21/04/2010

[1 commentaire](#) - [aucun vote](#)



Par [AndrePaulBAHUON](#)

Président de Différence, Président d'honneur de l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France

[1 contribution](#)

Alors que l'on commence à parler de reprise économique, beaucoup voudraient faire croire que les problèmes de trésorerie des petites et moyennes entreprises ont disparu. Fort d'une publicité tapageuse, les grands noms de la banque française indiquent, dans une démarche citoyenne qu'ils ouvrent grand les vannes du crédit.



Dans le même temps, le « patron » d'une grande banque et d'autres réclament la disparition de la Médiation du Crédit. Pourtant une étude récente publiée par l'un des grands cabinets d'audit met en exergue le fait que près des deux tiers des entreprises de petites tailles éprouvent de sérieuses difficultés de trésorerie ou vont en pâtir dans les mois à venir. De plus, la souplesse des décrets pris par branche d'activité sur les délais de paiement après un texte rigoureux, démontre bien des difficultés soupçonnées.

Si nous pouvons reconnaître que pour les banques, ce n'est pas facile, notamment par la mise en place de BÂLE 2 qui contraint plus qu'il

ne simplifie la coopération partenariale avec les entreprises, il demeure pour autant, sur le terrain, que nos experts comptables répartis sur toute la métropole constatent chaque jour, que « Small is not beautiful » face à une banque. Quelques exemples réels et vécus sont plus explicites que de longues phrases :

- Un chef d'entreprise cherche une facilité de caisse qu'on lui refuse sous prétexte qu'il est trop petit et que l'on ne s'engage que sur les entreprises faisant un chiffre d'affaires minimum
- Un chef d'entreprise qui travaille avec une banque mutualiste plurirégionale est soutenu par une caisse régionale et descendu par une autre, toutes deux appartenant au même groupe
- Un chef d'entreprise dont les accords sont dénoncés brutalement se voit refuser le renouvellement d'un billet de trésorerie, alors que les autres établissements membres du pool de financement sont prêts à suivre en regard de la qualité de l'entreprise

- Un chef d'entreprise qui ayant obtenu un prêt de 50 000 euros de sa banque avec caution d'OSEO se voit débiter des intérêts de la caution en une fois, plutôt que sur la durée du prêt, réduisant ainsi son avoir à 42 000 euros. Si le prêt avait été de 70 000 euros, cela n'aurait pas posé de problème – dommage qu'il n'ait pas demandé plus !

Il ne s'agit pas d'être polémique et il est toujours plus facile de parler des trains qui n'arrivent pas à l'heure. Cependant, nous pourrions tel un inventaire à la Prévert, allonger la liste, en passant par l'arbitraire du comité de crédit qui s'appuie sur le passé et non sur l'avenir, ou en évoquant les comités d'engagement qui continuent de demander deux fois la somme prêtée avec des garanties personnelles adjacentes malgré l'intervention d'OSÉO. Ceux qui pourraient devenir les partenaires de la reprise et de la croissance risquent dans la période à venir, d'être les fossoyeurs de l'économie réelle. Ces mots sont durs, mais nous vivons sur le terrain en tant qu'experts-comptables, ce désamour, cette fracture !

« Pourquoi les établissements financiers ont-ils pris des risques sur les marchés financiers depuis fin 2007 à grande échelle, et qu'ils n'en prendraient pas au travers des TPE et des PME dont le risque en définitive est limité et éclaté. » C'est la question qui revient sans cesse dans les dialogues que nous avons avec les chefs d'entreprises à l'occasion de l'établissement des comptes 2009 des TPE-PME-PMI. En notre qualité de conseil de plusieurs dizaines de milliers de TPE et PME, nous traduisons le sentiment de la base. Pourquoi un consensus de place ne pourrait-il par intervenir entre banques et organisations patronales pour :

- Mettre en place un cadre de prêt simplifié à destination des TPE et PME-PMI jusqu'à environ 100 000 €
- Renforcer l'idée de la caution mutuelle et la développer
- Simplifier les circuits de comité de crédit, d'engagement et de services juridiques des banques pour accélérer les processus décisionnels, en couplant avec une plus grande autonomie à l'échelon du terrain
- Former les conseillers à la lecture prévisionnelle et transformer les logiciels de notation pour inclure via des systèmes experts un aspect qualitatif de l'entreprise, totalement ignoré à ce jour
- Maintenir et renforcer la médiation du crédit, véritable outil de régulation des rapports entre entreprises et banques

Ces propositions sont frappées au coin du bon sens. Pour autant nos responsables s'attachent, encore, à orienter, prioritairement la politique de crédit vers 5% des entreprises qui constituent certes, près de 50 % du PIB. Mais les 95% restants, qui constituent l'économie réelle, l'implantation locale et qui travaillent au maintien et au développement de l'emploi et de la paix sociale, ont le « droit » à une considération. C'est l'enjeu des prochains mois, gageons que les choix opportuns seront réalisés.

André-Paul BAHUON

Président de Différence, Président d'honneur de l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France

Note :



Par [André-Paul BAHUON](#)

Président de Différence, Président d'honneur de l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France